

## Rapport « Industrie d'avenir : accélérer la transformation »

- Session du 15 octobre 2024
- Avis présenté par M. Stéphane GALIBERT au nom de la Commission 2 « Economie - Emploi- Recherche - Innovation »

*Entendues les interventions de Mme Catherine PARIS (CGT), MM. Jacques BROUSSEAU (U2P), Benoit ROCH (CPME), Jean-Yves TESSIER (CFDT), Mehdi KHERCHAOUI (MEDEF),*

*Entendue l'intervention de M. Franck LOUVRIER, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche ».*

**89 votants : adopté par 87 pour, 0 contre, 2 abstentions.**

## Contexte

---

Dans le cadre de cette session d'octobre 2024, la Région présente un rapport « Industrie d'avenir : accélérer la transformation ». **Ce rapport ne présente pas une nouvelle stratégie économique, mais précise les priorités de la Région et son cadre d'intervention**, au regard des impératifs écologique et climatique ainsi que des révolutions technologiques, qui bouleversent les modes et moyens de production.

## Structuration et priorités

---

Ce rapport porte quatre mesures :

- Mesure 1 : 300 M€ pour l'innovation
- Mesure 2 : Le futur Campus des métiers des énergies durables
- Mesure 3 : Une « Task Force Compétitivité » pour accélérer les transitions
- Mesure 4 : Des sites « clés en main » régionaux

A travers ce rapport, le CESER relève que la Région réaffirme sa volonté d'accompagnement du tissu industriel face aux mutations en cours et à venir. Le CESER note que les priorités et le cadre d'intervention présentés viennent décliner des actions déployées avec l'écosystème partenarial (Solutions&Co, Team France Export...) ou dans le cadre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) 2022-2028.

**Ce rapport a le mérite de présenter une vision d'ensemble sur plusieurs enjeux.** Les quatre mesures proposées concernent en effet à la fois les enjeux de recherche et d'innovation (mesure 1), de formation (mesure 2), d'accompagnement en conseil et expertise (mesure 3), de foncier économique pour accueillir des activités industrielles (mesure 4).

**Ces enjeux convergent en partie avec ceux pointés par le CESER dans le cadre son l'étude** « [Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie](#) ». Dans cette étude, le CESER soulignait la nécessité de garder à l'esprit les enjeux clés qui sont déterminants en termes d'avenir industriel et, plus globalement de prendre en compte les enjeux clés que sont :

- L'équilibre et les dynamiques de territoires ;
- Le respect de l'environnement ;
- Une politique de formation en rapport avec les nouveaux développements, notamment dans le domaine numérique ;
- Une politique sociale attractive des entreprises, en rapport notamment avec les nouvelles attentes des jeunes (conditions de travail, style de management, avantages sociaux) et une attention aux salaires – que seule permet justement une stratégie de différenciation qualitative, génératrice de marges et donc de capacités de recrutement et d'investissement.

Dans cette même étude, le CESER soulignait que la **transition énergétique et environnementale peut être la source d'opportunités d'un fort développement d'activités industrielles** par une meilleure prise en compte des transitions écologiques, énergétiques et sociales.

## Observations sur les mesures proposées

---

### **Mesure 1 : « 300 M€ pour l'innovation » :**

Dans le cadre de cette mesure, la Région rappelle que les Pays de la Loire accusent un retard historique et structurel en matière de recherche et d'innovation. En effet et d'après des données relayées par Solution&Co<sup>1</sup>, le poids de la recherche et de l'innovation en Pays de la Loire est plus faible qu'au niveau national :

- Les dépenses en R&D représentent ainsi 1,4 % du PIB régional en 2020, contre 2,3 % en France métropolitaine. Sur la période 2017-2020, les Pays de la Loire sont la 6e région pour l'augmentation des dépenses annuelles de R&D (+5,4 %).
- En Pays de la Loire, 441 demandes de brevets ont été publiées en 2021, plaçant la région en 7e position (3,4 % des demandes nationales).

**Dans ce contexte, le CESER partage l'ambition visant à combler ce retard en ayant une vision plus stratégique et plus ciblée, ainsi que des financements stabilisés, qui doivent être portés vers la recherche publique et privée.**

**Le CESER réitère l'importance d'orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie industrielle.** Comme il le soulignait dans son [rapport sur l'industrie](#) précité, le CESER considère que la notion d'écologie industrielle révèle des potentialités significatives en termes de limitation du prélèvement des ressources et de réduction des rejets et déchets. Elle suppose des compétences nouvelles pour coordonner et animer les démarches à l'échelle des zones d'activité.

Pour le CESER, les enjeux sont notamment :

- De produire une énergie propre et renouvelable,
- De gérer cette énergie de façon plus rationnelle et économe,
- D'intégrer l'écoconception et de prévoir le recyclage,
- De s'assurer de la prise en compte dans les formations des enjeux environnementaux,
- D'investir dans le secteur des économies d'énergie (notamment l'isolation des bâtiments),
- De limiter la consommation d'espace pour tendre vers le « zéro artificialisation nette » du territoire...
- De travailler sur de nouveaux matériaux qui rendront le produit final moins polluant, y compris en matière de transport de marchandises.

---

<sup>1</sup> <https://www.paysdelaloire-eco.fr/ressources-analyses/innovation-recherche/>

## **Mesure 2 « Campus des métiers et des énergies durables »**

La Région, en partenariat avec le Rectorat, porte la création d'un « Campus des métiers et des énergies durables » afin d'attirer plus de jeunes, de publics éloignés de l'emploi, mais aussi de femmes, vers les métiers industriels de l'énergie, de reconvertir les salariés travaillant dans les énergies carbonées vers les énergies durables, et de former les salariés aux transformations de leurs secteurs d'activités. La Région rappelle l'estimation de 16 500 emplois ligériens qui devraient être créés d'ici 2030 dans les domaines d'activité couverts par le campus.

**Le CESER appuie cette initiative qui permet de favoriser les coopérations entre les différents acteurs**, composés de donneurs d'ordre (Naval group, EDF, ENGIE, ENEDIS, RWE, Dalkia Froid solutions), d'une cinquantaine d'entreprises, de partenaires académiques (les universités de Nantes, d'Angers et du Mans, IMT Atlantique, ECN) et institutionnels. **Cette dynamique partenariale est de nature à assurer une bonne mise en œuvre du campus dont la mise en route est attendue début 2025.**

**Le CESER note en particulier la création d'un centre de formation européen des métiers du gaz et invite à mener une étude prospective intégrant la réglementation qui va générer des besoins nouveaux de main d'œuvre et de compétences. Ce centre pourra s'appuyer sur les savoir-faire notamment de l'école de Saint-Etienne de Montluc.**

**Le CESER constate que la Région intègre dans les énergies durables la filière nucléaire. Cette position est conforme à celle du Parlement européen et de l'Etat. Toutefois à ce stade, le CESER n'a pas pris position sur le caractère durable ou non de cette énergie. Tout en appuyant la démarche globalement, le CESER ne se prononce pas à ce stade sur l'opportunité de chacun des projets évoqués par la Région.**

**Enfin, le CESER approuve l'accent mis sur les personnes éloignés de l'emploi, les jeunes et la féminisation des métiers industriels de l'énergie.** Comme il l'a souligné dans son avis portant sur le rapport égalité femmes-hommes et dans la [contribution sur la Stratégie régionale en faveur du dialogue sciences-société 2023-2028](#), certains métiers techniques et industriels peuvent souffrir d'une image genrée. Cet accent mis sur la formation des femmes aux métiers liés aux énergies durables entre en résonance avec les préconisations du CESER.

## **Mesure 3 : Une « Task Force Compétitivité » pour accélérer les transitions »**

La Région entend mettre en place une Task Force Compétitivité pour accélérer les transitions du tissu industriel. Il s'agira de répondre aux besoins des entreprises industrielles, qu'il s'agisse de compétences, de foncier, de transition écologique ou numérique. Cette Task Force s'appuiera sur les développeurs économiques de Solutions&Co, en lien avec les acteurs de l'écosystème d'innovation.

**Le CESER partage l'importance de déployer une offre d'ingénierie (conseils/expertises) auprès des entreprises industrielles pour les accompagner face aux transitions. Il invite à articuler cette Task Force avec les équipes de développeurs économiques des EPCI et à bien clarifier les rôles de chacun. L'enjeu est également d'assurer le lien avec les dispositifs partenariaux existants (ex : Territoires d'Industrie).**

Parallèlement, la Région précise vouloir déployer de nouveaux outils, dont un assistant export intégrant de l'IA, pour guider les primo exportateurs à l'international. Concernant l'IA, **le CESER s'attachera à établir (à la fin de l'année 2024) un état des lieux des enjeux de l'IA au**

**bénéfice de l'humain en Pays de la Loire**, dans le cadre de la réponse apportée à la saisine régionale sur l'IA.

#### ***Mesure 4 : Des sites « clés en main » régionaux***

Dans le cadre de ce rapport, la Région entend également se doter d'une réserve de sites prêts à accueillir des activités industrielles. Dans le cadre de cette démarche, l'objectif est de disposer d'une stratégie foncière à l'échelle régionale coordonnée et concertée avec les EPCI afin que les entreprises puissent s'implanter et se développer sur l'ensemble du territoire. C'est le principe des sites "clés en main" proposés par la Région.

**Pour le CESER, la démarche de site « clés en main » va dans le bon sens et doit s'articuler avec les enjeux liés à le zéro artificialisation nette (ZAN).** A ce sujet, le CESER a lancé une étude qui apportera un éclairage sur les réalités concrètes vécues au niveau local dans la mise en œuvre des objectifs et des impacts du ZAN (freins/opportunités) mettant en évidence des trajectoires et des besoins d'accompagnement différenciés selon les situations et les stratégies locales. Il s'agira d'aborder la question du ZAN de manière transversale en prenant notamment en compte les questions de développement économique et de cohésion sociale et territoriale. L'enjeu étant la gestion plus économe du foncier.

**Le CESER invite la Région à déployer cette démarche sites « clés en main » en portant une attention particulière à l'enjeu d'équilibre des territoires afin que les zones identifiées se répartissent équitablement et de manière cohérente sur l'ensemble du territoire régional, en concertation avec les EPCI.**

**Le CESER s'interroge sur la nature de l'intervention de la Région, notamment sur l'optimisation des fonciers existants et sur les financements en faveur de la requalification des friches industrielles.**

## Intervention des organisations

---

### CGT

Après le secteur du bâtiment, c'est le secteur de l'industrie ligérienne qui est en difficulté. Le nombre de plans de sauvegarde de l'emploi, de liquidation ou de suppression d'emploi se multiplie, : Systovi, Général Electric, Saunier Duval, Tipiak, pour ne citer qu'eux.

La CGT est d'accord avec l'idée d'accompagner l'innovation technologique et sociale du rapport Industrie Avenir afin de répondre aux enjeux de transformation. Mais si elle est d'accord avec l'idée, elle est plus nuancée sur la manière, et y met plus de réserves que l'avis du Ceser.

D'abord, la politique économique de l'offre qui donne priorité au travail, à la production et à la compétitivité ne permet pas de répondre à la nécessaire transition écologique de notre industrie pas plus qu'à l'attractivité du secteur.

Il nous faut une pertinence et une durabilité du projet industriel en région en matière d'utilisation des ressources en eau et en sols, en matière de préservation de la biodiversité et en interrogeant la finalité de la production. En effet, pour la CGT, il faut partir des besoins essentiels des populations pour identifier la production industrielle à maintenir et à relocaliser, notamment en matière de santé, d'alimentation, de mobilité, de biens... tout en assurant la soutenabilité et la sobriété en matières énergétiques et en ressources. En d'autres termes, produire mieux, pour répondre aux besoins sociaux et aux enjeux environnementaux du territoire et pas nécessairement dans un objectif d'exportation. Ce besoin de cohérence du projet industriel dans la région doit lier les enjeux industriels aux enjeux sociaux d'aménagement équilibré du territoire, éviter l'empilement des dispositifs et acteurs, nécessiter des moyens pérennes, notamment dans la recherche publique, faire l'objet d'un bilan avec une conditionnalité des aides et accompagner prioritairement les PME.

Il est également nécessaire de repenser les modes d'organisation du travail pour répondre aux exigences du salariat : limiter le recours aux contrats précaires, augmenter les bas salaires, baisser le temps de travail, améliorer la santé au travail et promouvoir l'évolution professionnelle.

Pour cela, il devient urgent de mettre fin à la financiarisation de notre industrie, avec des groupes industriels qui privilégient les dividendes en lieu et place de la stratégie industrielle, des besoins du territoire, des salariés, de l'outil de production et de l'innovation.

La CGT rejoint l'avis du Ceser sur un certain nombre de points et notamment sur l'équilibre du territoire, sur la cohérence des dispositifs et sur le besoin de formations. Elle rappelle comme l'avis la nécessité d'orienter l'innovation dans l'industrie vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie industrielle, en vue de limiter le prélèvement des ressources et de réduire rejets et déchets.

La CGT se pose des questions sur la mise en place du campus et rappelle le besoin, au-delà de la seule formation du besoin de qualification pour répondre aux enjeux et aux défis de transformation technologique et environnementale, ainsi que la place de l'école de St Etienne de Montluc.

Enfin, la CGT rappelle que ni les citoyens, ni les services publics qui vont subir un énième plan d'austérité menaçant leur existence et leurs missions et encore moins les populations les plus

fragiles ne sont responsables de la mauvaise gestion et de choix politiques désastreux des gouvernements successifs qui ont conduit à creuser les déficits publics.

Même si l'avis aurait pu être plus incisif, la CGT le votera.

## **U2P**

L'économie régionale est traversée de réelles forces qu'il faut à tout prix, préserver, et faire évoluer pour répondre aux transformations. L'U2P approuve ce rapport qui précise les priorités et le cadre d'intervention de la région.

Et en redisant, a contrario, notre opposition absolue à toute politique de décroissance, dont les conséquences seraient l'arrêt de toute tentative de réindustrialisation, la destruction massive d'emplois et de richesses, et, in fine, la disparition de notre modèle social, dont la pérennité dépend de la croissance économique.

Nous confirmons l'importance d'orienter l'innovation vers des démarches vertueuses autour de la notion d'écologie qui révèle des potentialités significatives en termes de limitation du prélèvement des ressources et de réduction des rejets et déchets.

3 enjeux cités dans ce rapport sont au cœur des préoccupations de nos TPE de proximité :

- Intégrer l'écoconception et de prévoir le recyclage,
- S'assurer de la prise en compte dans les formations des enjeux environnementaux,
- Investir dans le secteur des économies d'énergie (notamment l'isolation des bâtiments),

Nous approuvons sans réserve

- La création, en partenariat avec le Rectorat d'un « Campus des énergies durables » La compétitivité d'une économie passera aussi, et sans doute même d'abord, par la qualification et la formation de ses salariés actuels et futurs.
- La Simplification pour faciliter l'implantation des entreprises en enrichissant l'offre foncière et immobilière économique. Le principe des sites "clés en main" est d'offrir aux investisseurs une disponibilité immédiate, pour optimiser les délais d'installation qui est souvent un facteur clé de succès pour les entreprises en développement, en lien avec les EPCI pour bien assurer un maillage territorial.

L'U2P remercie Stéphane Galibert et votera le rapport

## **CPME**

Que serait notre territoire sans une industrie tournée vers l'avenir ? La CPME soutient l'avis du CESER qui vient de nous être présenté par Stéphane GALIBERT.

Nous avons bien compris que ce rapport ne constitue pas une nouvelle stratégie économique, mais entend préciser les priorités de la Région et son cadre d'intervention.

Oui pour les 4 mesures :

- Oui aux 300 M. Euros pour l'innovation, en vue de rattraper un retard structurel, puisque le poids de la recherche est plus faible chez nous qu'au niveau national. Les innovations d'aujourd'hui sont les emplois de demain.
- Oui au Campus des métiers et des énergies durables, afin de favoriser les coopérations entre les différents acteurs. La coopération est un socle fondamental pour élaborer une dynamique de confiance, nécessaire au succès économique d'un territoire.
- Oui à une équipe choc de compétitivité pour accélérer les transitions industrielles. Un accompagnement diversifié de bon niveau est crucial dans un monde économique de plus en plus complexe.
- Oui aux sites « clés en main » régionaux. Tout ce qui peut faciliter l'implantation des entreprises est favorable aux conditions d'une bonne croissance.

Toutefois, nous nous faisons l'écho des différents enjeux précisés dans l'avis du CESER : équilibre et dynamiques des territoires, respect de l'environnement, politique de formation en rapport avec les nouveaux développements (notamment numériques), politique sociale attractive des entreprises, dont les conditions sont définies dans l'avis.

A cette liste d'enjeux importants, nous souhaitons porter une attention particulière sur la place des PME dans ces dispositifs. Il ne faut jamais oublier que 95% des emplois sont créés par des entreprises de moins de 10 salariés. La CPME souhaite rappeler que le tissu industriel des Pays de la Loire ne pourrait pas fonctionner sans le maillage des nombreuses PME qui le constituent.

Nous ne doutons pas que la Région a conscience que la richesse d'une économie industrielle en bonne santé, c'est d'abord la diversité de ses talents à toutes les échelles.

C'est pourquoi, la CPME votera au soutien de cet avis.

## **CFDT**

Le 16 décembre 2019, le CESER adoptait un rapport intitulé : « Face aux nouveaux enjeux de l'industrie en Pays de la Loire : adapter notre stratégie ».

Dans son intervention faisant suite à la présentation de ce rapport, la CFDT avait mis l'accent sur trois sujets : l'innovation, les compétences et le dialogue social.

La mobilisation de 300 M€ sur les 4 prochaines années doit pouvoir stimuler l'innovation en veillant à ce que les salariés en soient acteurs. L'innovation ne doit pas être la chasse gardée de quelques-uns. Elle doit irriguer tous les acteurs de l'entreprise. Elle ne doit pas être que technologique et doit aussi toucher les organisations du travail et du temps de travail, les process de fabrication.

Comme le dit le rapport en tête du chapitre sur la création d'un campus des métiers des énergies durables, « La compétitivité d'une économie passe aussi, et sans doute même d'abord, par la qualification et la formation de ses salariés actuels et futurs ». La CFDT en est convaincue depuis toujours et accueille ce projet de campus avec satisfaction. Dans ce même chapitre, il est précisé qu'une étude de la Région a évalué à 16 500, le nombre d'emplois devant être créé d'ici 2030. Par conséquent, l'attractivité de ces métiers et la fidélisation des salariés représentent un enjeu crucial. Les rémunérations, les conditions de travail, les modes de management sont aussi au cœur du sujet.



Il apparaît clairement que l'innovation et la qualification, pour être acceptées et fructueuses, doivent pleinement associer les salariés actuels et futurs et s'inscrire dans un dialogue social transparent et constructif.

En ce qui concerne la mise en place de la Task force compétitivité, la CFDT appuie fortement la proposition du CESER sur son articulation avec les équipes des développeurs économiques des EPCI. La CFDT souligne que la nécessité d'un dialogue social d'entreprise riche contribue aussi à cette réussite.

Le rapport du CESER sur l'industrie souligne « une répartition géographique des activités industrielles plutôt bien équilibrée sur les territoires régionaux », ce qui en fait un atout. La CFDT sera vigilante sur le choix des sites clés en main en respectant l'équilibre entre les collectivités territoriales.

La CFDT votera l'avis.

## **MEDEF**

Le Medef a pris connaissance de l'avis du CESER sur le rapport "Industrie d'avenir : accélérer la transformation", un sujet essentiel pour la compétitivité de notre région et de son tissu industriel.

Il est certain que l'ambition affichée, notamment à travers les quatre mesures proposées — l'innovation, la formation avec le Campus des métiers des énergies durables, la Task Force Compétitivité, et les sites industriels clés en main — répondent aux grands défis auxquels notre industrie est confrontée aujourd'hui. Il est crucial d'accompagner nos entreprises dans les transitions écologique et numérique, et nous saluons particulièrement l'effort consenti dans ce sens.

Plusieurs points soulignés dans cet avis convergent avec des préoccupations que nous avons déjà soulevées lors de nos travaux sur la stratégie industrielle en 2019. Nous avons alors insisté sur la nécessité de renforcer la compétitivité, non seulement par la maîtrise des coûts, mais aussi par une transformation plus profonde de nos méthodes de production. À cet égard, l'accent mis sur l'innovation est crucial et l'accompagnement des entreprises est une réponse bienvenue. Toutefois, il ne faut pas oublier que la compétitivité-coût demeure un enjeu central. Nous avons encore des progrès à faire pour alléger la pression fiscale sur les entreprises, notamment en ce qui concerne les impôts de production, une problématique que nous avons déjà soulignée en 2019 et qui reste, à notre avis, insuffisamment traitée dans cet avis. Au regard des débats nationaux autour de la fiscalité dans le cadre du projet de Loi de Finances 2025, nous réitérons cette remarque. Toute vague d'augmentation d'impôts se transformera en ressac de la désindustrialisation.

En 2019, nous avons également souligné l'importance de soutenir nos PME et ETI dans leur transition vers l'industrie du futur. Le rapport actuel répond en partie à cet objectif avec la Task Force Compétitivité, mais nous voudrions insister sur le fait que cette transformation n'est pas uniquement technologique. Comme nous l'avons mentionné, il s'agit aussi d'une transformation organisationnelle. La compétitivité de demain passera par une nouvelle manière de penser et d'organiser le travail, et il est crucial que ce volet soit plus explicitement développé dans les politiques d'accompagnement.

Une recette fonctionne et mérite d'être consolidée : la politique de l'offre couplée à des réformes structurelles visant à accroître les taux d'emploi.

Enfin, le Medef salue les initiatives autour de la formation et l'accent mis sur l'inclusion des jeunes, des femmes, et des publics éloignés de l'emploi dans les métiers industriels. Cette approche est nécessaire pour répondre aux pénuries de compétences, notamment dans les secteurs des énergies durables. Soutenir l'ensemble du système de formation et notamment la dynamique de l'apprentissage c'est garantir les compétences industrielles de demain. Cependant, il ne faut pas négliger les défis structurels auxquels ces nouveaux métiers doivent faire face, et cela inclut une revalorisation des conditions de travail et des rémunérations pour attirer et retenir les talents.

En conclusion, nous partageons globalement l'avis du CESER, mais préconisons d'aller plus loin sur les aspects de compétitivité-coût, de transformation organisationnelle, et de dialogue social, des piliers essentiels pour une industrie régionale véritablement compétitive et durable. Continuons d'encourager une politique industrielle qui soit à la fois ambitieuse sur le plan technologique, mais également sensible aux réalités du terrain pour garantir une croissance équilibrée pour notre région.